

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT No. 655-2023

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ À SA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023 LE RÈGLEMENT SUIVANT :

**Règlement numéro 655-2023 autorisant la réalisation de remplacement de ponceaux divers, travaux de voirie et travaux connexes sur le rang du Pied-de-la-Montagne, 7<sup>e</sup> rang, 8<sup>e</sup> rang, chemin William-Malo et rang Saint-Albert pour un montant total de deux millions soixante-sept mille huit cent quarante-vingt-trois dollars (2 067 883 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas un million cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante et un dollars (1 198 641 \$) afin de financer la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement.**

CE RÈGLEMENT A OBTENU LES APPROBATIONS MINISTÉRIELLES EN DATE DU 18 AVRIL 2023, ENTRE EN VIGUEUR SELON LA LOI ET EST DÉPOSÉ AU BUREAU DU SOUSSIGNÉ, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-MÉLANIE, OÙ TOUT INTÉRESSÉ PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

**DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 20 avril 2023.**



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.  
Directeur général  
et greffier-trésorier**

**Certificat de publication au verso**

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca) et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 20 avril 2023 entre 9 h et 17 h.

**En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour d'avril 2023.**



**François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.  
Directeur général  
et greffier-trésorier**